

L'ÉCOLE

RENTÉE SCOLAIRE

L'école vaudoise doit posséder les moyens financiers et humains à la hauteur de l'ambition affichée

L'ASSOCIATION

ASSOCIATION AAVI

Le 12 novembre 2019 aura lieu la création de l'association pour les assistants à l'intégration

L'ASSOCIATION

AG DE L'AVEP2

L'AVEP2 a organisé un « World Café » afin de parler du bien-être des enseignants

JAB - CH-1006 Lausanne

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°120 - SEPTEMBRE 2019

ÉDITO

Le temps de concrétiser

Lors de la conférence de presse de rentrée du DFJC, quatre chantiers prioritaires ont été présentés: l'école inclusive avec son concept cantonal 360°, la consolidation de la LEO, l'éducation numérique et l'amélioration du taux de certification du secondaire II. D'autres sujets, tels que l'utilisation des téléphones portables, l'enseignement des mathématiques ou le climat scolaire ont notamment été abordés.

De toute évidence, les projets ne manquent pas dans l'école vaudoise. Tant mieux. Ainsi, l'institution scolaire démontre qu'elle n'est pas figée et qu'elle peut vivre au rythme des évolutions qui répondent aux besoins provenant tant de l'interne que de l'externe. Elle atteste également qu'elle est capable de se remettre en question si, par exemple, le cadre légal doit subir quelques adaptations afin d'améliorer le système.

De l'avis de la Société pédagogique vaudoise, cette politique dynamique et ambitieuse pourra trouver une issue positive en répondant au minimum à trois critères: prendre le temps de concerter et de construire avec les enseignants, déployer de nouvelles ressources humaines et financières ainsi que développer tous ces projets sans épuiser les acteurs du monde scolaire.

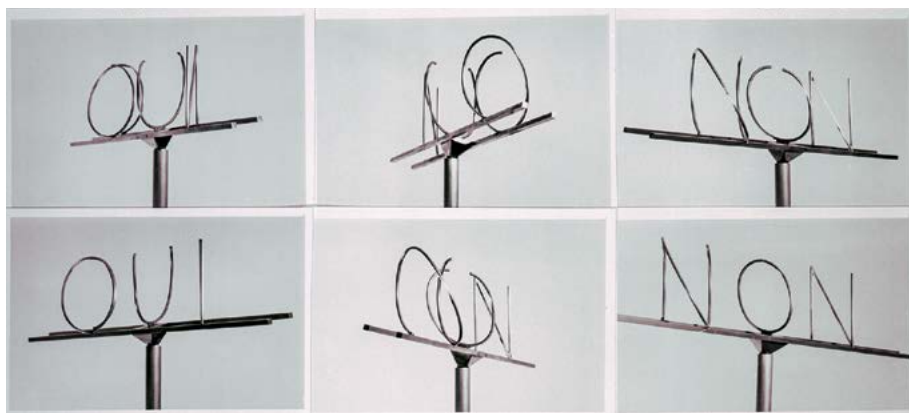
Après deux années de bilan, de réflexion et de visites, la conseillère d'État souhaite mener de front plusieurs chantiers. Il sera donc prochainement le temps de concrétiser pour répondre aux besoins du terrain. L'urgence des mesures socio-éducatives n'en est qu'un exemple.

Gregory Durand, président

L'INTERVIEW

OUVERTURES AU SEIN D'UN CYCLE

En novembre 2018, la SPV a remis un prix à Anne Paccolat pour son mémoire de master en sciences et pratiques de l'éducation « Continuité dans le cycle 1 de la scolarité obligatoire: observatoire de l'activité enseignante ». La SPV l'a interviewée afin de connaître les conclusions de sa recherche.



Changer de point de vue pour observer une situation. Sculpture de Markus Raetz, Sans titre (oui non), 2000

► En quelques mots, que présente votre recherche?

Anne Paccolat Porté par ses responsabilités et son engagement professionnel, l'enseignant envisage souvent le travail avec ses élèves dans un temps donné, celui de l'année scolaire et un espace donné, celui de sa classe. Penser la transition à l'intérieur d'un cycle, c'est se poser la question du transfert possible par l'élève des connaissances acquises antérieurement, dans un nouvel environnement matériel, spatial, organisationnel, dans la culture didactique propre de sa nouvelle classe.

Notre recherche s'est centrée sur le cycle 1. Voici pour commencer quelques mots sur les spécificités du cycle 1 qui engendrent des malentendus fréquents. Les élèves du cycle 1 n'ont pas encore atteint les gains développementaux¹ nécessaires qui leur permettraient de faire cette transition sans accompagnement. Le curriculum scolaire a une approche descendante de la transmission des savoirs, or les enfants de ces âges apprennent à leur propre rythme². L'enfant subit une transition artificielle et majeure entre la 2^e et la 3^e HarmoS³, qui a un fort impact sur l'apprentissage.

Combien de fois n'avons-nous pas fait ou entendu la réflexion suivante:
«Les élèves qui donnaient des réponses correctes à des questions compliquées dans une classe inférieure semblent ne plus rien savoir au début de l'année suivante.»⁴

Ensuite, les nouvelles prescriptions du concordat HarmoS et celles du PER engagent à penser la continuité dans le cycle 1 sur quatre ans.

La situation actuelle qui laisse souvent la responsabilité de la transition scolaire à l'élève de ces âges est-elle acceptable ?

Nous pensons clairement que non. Pour envisager des pistes viables, nous avons adopté une approche ascendante et qualitative en travaillant avec six enseignants groupés en trois binômes au sein desquels se trouvent un enseignant de chacun des degrés. L'hypothèse posée est qu'en offrant la possibilité d'aller observer une classe de degré conjoint, un déplacement de regard peut s'opérer, l'enseignant peut alors quitter son propre point de vue pour adopter celui de l'élève. Deux visites de classe sont organisées à l'intérieur de chaque binôme en juin dans la classe de 2^e HarmoS et en septembre dans la classe de 3^e HarmoS, suivies d'entretiens. Voir *Dispositif* ci-dessous.

Dans votre recherche, vous avez perçu un genre professionnel commun. Quel est-il ?

Le genre professionnel est défini par Clot⁵ comme un collectif qui partage, dans une situation professionnelle, un discours commun et des techniques communes qui sont le liant du groupe. Ce collectif possède une marge de manœuvre dans la réorganisation des conditions et des normes dictées par l'institution⁶. Cette reconstruction est orientée par la tension vécue par les acteurs entre les prescriptions professionnelles et leur accessibilité ou viabilité sur le terrain. Dans notre cas, nous avons identifié que les typicités sont liées aux personnes et non au degré d'enseignement. La préoccupation de la

didactique, le guidage à mener ou l'évaluation à poser par exemple sont partagés par les enseignants.

Quels sont les mécanismes qui permettent une transformation ?

Nous entendons par transformation de nouveaux possibles envisagés par les enseignants. Elle est possible par deux mécanismes que nous avons identifiés et appelés: *L'effet miroir* et *l'effet posture*.

Ces effets renvoient les enseignants à leur propre activité au sein de leur classe. La confrontation de leur propre activité à l'expérience de l'autre, dans un rapport dynamique produit du changement. Le jeu de miroir et de posture permet de questionner sa propre activité. Les controverses, occasionnées lors des entretiens dans les binômes, permettent alors de révéler *des prises de conscience, de développer des concordances de point de vue ou d'envisager de nouvelles pistes d'action possibles*.

La confrontation de leur propre activité à l'expérience de l'autre, dans un rapport dynamique produit du changement.

En lisant votre mémoire, on constate une différence de perception entre les enseignants de 1-2H et ceux de 3-4H alors qu'ils ont la même formation. À quoi est-ce dû ?

Comme nous l'avons constaté, la didactique est un élément d'attention commun aux enseignants. Cependant une différence de perception est identifiée. Les enseignants de 3^e HarmoS construisent un discours sur la didactique alors que les enseignants de 2^e HarmoS s'en préoccupent soit durant le moment de l'activité menée soit en se référant à des expériences types pour en parler.

Nous pouvons émettre une hypothèse qui mériterait d'être étudiée. L'entrée dans les disciplines, qui devrait se faire

progressivement, vit un saut entre la 2^e HarmoS et la 3^e HarmoS du fait de prescriptions externes telles que la grille horaire par exemple. Les dispositifs et les pratiques pédagogiques en seraient donc influencés. Les enseignants seraient alors amenés à porter un regard différent sur les différentes didactiques et leur intégration dans leur pratique pourrait s'en ressentir. Les prescriptions prendraient ainsi le dessus sur la formation initiale identique pour tous les enseignants.

En quoi est-ce que la formation continue pourrait aider à la continuité dans le cycle 1 ?

Développer une culture commune dans un cycle donné, voilà un incontournable pour favoriser la continuité. Dans notre dispositif, les enseignants soulèvent des problèmes et posent des questions, développent des controverses de trois natures: *la didactique, l'activité de l'enseignant et la continuité*. Ceci est extrêmement intéressant car cela démontre que le dispositif, tout en traitant du problème de la transition, permet aux enseignants d'aborder d'autres thèmes liés au métier et par là même de développer une culture commune au sein du cycle 1.

Suite à vos conclusions, quels sont les éléments concrets transférables dans la pratique quotidienne des collègues ?

S'ouvrir à l'autre degré en visitant les classes du degré conjoint pour y observer une séquence, prendre en main les élèves du degré conjoint pour une activité, mener des séquences à deux enseignants avec les deux degrés, travailler ensemble à l'élaboration d'outils d'aide à la transition (comme des affiches de référence de lettres pour l'apprentissage de la lecture communes à tout le cycle) afin de faciliter la mémorisation des apprentissages précédents...

Propos recueillis par Gregory Durand

Bibliographie

- 1 Bodrova, E., & Loeng, D. J. (2011). *Les outils de la pensée*. Québec: Presse de l'Université.
- 2 Vygotski, L.S. (1935/1995). Apprentissage et développement à l'âge préscolaire. *Société française*, 2(52), 35-45.
- 3 Athola, A., Silinskis, G., Poikonen, P. L., Kontoniemi, M., Niemi, P. et Nurmi, J. E. (2011). Transition to formal schooling: Do transition practices matter for academic performance? *Early Childhood Research Quarterly*, 26, 295-302.
- 4 Brousseau G., Centeno J. (1991) Rôle de la mémoire didactique. *Recherches en didactique des mathématiques*, vol. 11/2.3. 167 – 210. La Pensée Sauvage: Grenoble.
- 5 Clot, Y. (2008). *Travail et pouvoir d'agir*. Paris: Presses Universitaires de France
- 6 Paun, E. (2006). Transposition didactique: un processus de construction du savoir scolaire. *Carrefours de l'éducation*, 22(2), 3-13.

Des binômes 2H/3H	Des séquences d'enseignement filmées	Deux positions: Observateur / Acteur
Des entretiens individuels avec visionnage des films	Des entretiens collectifs dans les binômes	Des séances collectives

Dispositif en deux temps: visites dans les classes et entretiens dans les binômes.

RENTRÉE SCOLAIRE

Suite à la traditionnelle conférence de presse de rentrée du DFJC, la SPV a communiqué sur les chantiers proposés par le Département. Pour elle, l'égalité des chances dans l'école vaudoise doit notamment passer par des moyens financiers à la hauteur de l'ambition affichée.



Durant ces prochaines années, la SPV continuera de défendre un meilleur accompagnement de tous les élèves, couplé à une augmentation de moyens et à la construction de projets en partenariat avec les actrices et les acteurs du terrain.

Le Concept 360° a été soumis à consultation le printemps dernier. En raison de l'importance du sujet, la SPV a convoqué une assemblée générale en mai pour prendre position (voir Majuscules n°118, mai 2019). En substance, elle demande que le concept soit basé sur une politique des besoins (et non des moyens) avec un principe d'équité dans la répartition des ressources. Une clarification des rôles des acteurs et des aides possibles en classe est également revendiquée. En ce qui concerne les mesures socio-éducatives, la SPV réaffirme l'urgence constatée sur le terrain et la nécessité d'un financement

spécifique pour cette prestation. Afin de réaliser ces objectifs, chaque projet d'établissement doit être construit en partenariat avec tous les acteurs du terrain, notamment les enseignants et assistants à l'intégration.

La Société pédagogique vaudoise défendra ces principes lors des prochaines séances de groupe de travail afin de finaliser le concept cantonal 360°. De plus, elle sera extrêmement attentive à cette première année de mise en place de la Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et des concepts d'établissement. Elle n'hésitera pas à remonter les situations intégratives qui ne respectent pas le bien-être et les possibilités de développement [...] de l'élève en tenant compte de l'environnement, notamment de la classe, et de l'organisation des structures concernées (cf. art. 3 LPS).

En ce qui concerne les mesures socio-éducatives, la SPV réaffirme l'urgence constatée sur le terrain et la nécessité d'un financement spécifique pour cette prestation.

Par ailleurs, la SPV se réjouit de constater que plusieurs chantiers vont se mettre en place pour affiner la LEO. Comme elle l'a demandé, le Cadre général de l'évaluation sera revu, les programmes personnalisés précisés et l'enseignement consolidé réaffirmé.

Gregory Durand

Il paraît que la capitale des Pays-Bas c'est «Am Stram Gram».

BRÈVES

Parler de la SPV

«Pour ne jamais marcher seule». Deux cartes postales pour promouvoir la Société pédagogique vaudoise sont jointes à ce numéro. Le Comité cantonal vous propose de transmettre ces cartes à des collègues afin de les inviter à adhérer à la SPV. Cette offre est une opportunité pour faire découvrir la Société pédagogique vaudoise.

GD



Un rappel

Lors du dernier numéro de *Majuscules* (n°119), un article indiquait les possibilités pour acheter un bien immobilier. La rédaction a oublié de vous rappeler qu'avec la *Vaudoise Assurances*, les membres SPV bénéficient de 10 % de rabais pour les assurances (véhicules à moteur, RC, ménage). Informations sur spv-vd.ch (prestations/assurances).

GD

IMPRESSUM

Rédaction

Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact info@spv-vd.ch

021 617 65 59

Rédacteur en chef Gregory Durand

Photographies DR, GD, SPV, DFJC,
Jacques Berthet (Collection FMAC, Genève)

Ont participé au numéro

Comité provisoire AAVI, AVEP2, AD SPV,
Gregory Durand, Yves Froidevaux, SER

Maquette, mise en page Tassilo

Correction Corinne Grandjean

Impression Print Riviera, Vevey

Tirage 2600 exemplaires

UNE ASSEMBLÉE LARGEMENT SUIVIE

Cela faisait longtemps que l'assemblée des délégués SPV n'avait pas rencontré un tel succès. Plus de 100 délégués étaient présents le 6 juin dernier à Orbe pour prendre les orientations stratégiques de la SPV.



Réunis à Orbe, 104 délégué-e-s SPV ont notamment élu Camille Dupertuis et Sophie Conne au Comité cantonal.

Cette année, une résolution proposée par l'AG de l'AVEP1 sur la thématique des remplacements a été adoptée unanimement. Elle a déjà été présentée lors du dernier numéro de *Majuscules*. La SPV devrait prochainement recevoir une réponse du Département. L'AD s'est en outre positionnée sur les cahiers des charges des deux permanents SPV (président et secrétaire général). En effet, les anciens cahiers des charges dataient d'une dizaine d'années et devaient être réactualisés. Un groupe de travail a été constitué afin d'organiser le forum pédagogique SPV 2020 relatif à la liberté et l'autonomie de l'enseignant. La faïtière de la SPV, la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF), était également présente. Anne Papilloud, secrétaire générale FSF, a fait le point sur la grève du 14 juin et sur les revendications de la FSF à ce sujet.

De plus, lors de cette assemblée, les délégués ont remercié Paolo Naclerio et Bernard Grandjean pour leur investissement sans faille au sein du CC. Ils ont également élu deux nouvelles membres au Comité cantonal (voir plus loin).

Au niveau des finances, la SPV a fait un bénéfice durant l'exercice 2018. Celui-ci était prévu et permet de compenser le déficit de 2017. Le budget 2020, à l'instar de celui de 2019, est équilibré.

Pour finir, les délégués ont pu échanger avec la conseillère d'État Cesla Amarelle notamment à propos du Concept 360° et de la « gratuité de l'école ». Par ailleurs, l'AD a adopté une prise de position à ce sujet.

L'Assemblée des délégués de la SPV:

- rappelle l'importance pédagogique et sociale des activités « hors bâtiment scolaire » (sorties, camps, courses d'école, voyages d'étude);
- considère que ces activités font partie intégrante de la formation des élèves et qu'elles favorisent l'égalité des chances;
- appelle formellement les communes et l'État à trouver des solutions pragmatiques pour le maintien complet de l'offre actuelle;
- mandate le Comité cantonal, en collaboration avec les associations professionnelles de la SPV, pour défendre cette position par tous les moyens jugés utiles.

GD

NOUVELLE MEMBRE DU CC



Chères et chers membres SPV,

C'est avec une grande motivation que j'ai rejoint le Comité cantonal à la rentrée et je suis très heureuse de pouvoir me présenter à vous aujourd'hui.

J'ai débuté ma carrière d'enseignante en 2012 dans l'établissement primaire de Lausanne-Floréal et ai suivi 3 volées de 5-6P. Ma passion pour les voyages et les autres cultures m'a toutefois poussée à me réorienter vers l'enseignement du CIF, que j'exerce depuis août au collège de la Bourdonnette auprès d'élèves de 1-2P. Je viens également de débiter une formation postgrade à la HEP afin d'obtenir un CAS

en didactique du français langue seconde. La revalorisation du métier d'enseignant et la défense de l'égalité des chances pour tous les élèves sont deux sujets qui me tiennent à cœur et auxquels j'espère pouvoir contribuer par le biais de mon engagement au sein du Comité cantonal. Je souhaite également pouvoir participer à l'évolution du système scolaire afin d'offrir à nos élèves une école tournée vers la bienveillance et qui réponde aux défis actuels de la société.

Je me réjouis de pouvoir mettre ma motivation au service du corps enseignant et des élèves vaudois.

Camille Dupertuis



On dit de moi que je suis une personne engagée, créative, toujours motivée par les nouveaux défis et animée par des idéaux de qualité, que ce soit en termes d'équité, de justice ou de professionnalisme.

Je suis au bénéfice d'une solide expérience professionnelle ayant pratiqué en tant qu'éducatrice spécialisée pendant 6 ans, puis comme enseignante spécialisée, depuis 17 ans, tant en institution qu'au sein d'une classe de développement de la DGEO à Rolle.

J'aime passionnément ma profession et c'est quotidiennement que je m'y engage, convaincue que cette passion est l'une des

clés essentielles pour la transmission des savoirs.

L'école vaudoise a de nouvelles ambitions importantes avec la mise en œuvre du Concept 360° et je souhaite contribuer aux débats et à la concrétisation de nouveaux projets.

La pratique réflexive sur le rôle des enseignantes et enseignants ainsi que les échanges avec mes collègues seront le socle de mon action et de mon engagement au sein du Comité cantonal de la SPV.

Sophie Conne

L'ASSOCIATION

BONNE NOUVELLE POUR LES ASSISTANT-E-S À L'INTÉGRATION!

Suite à la contractualisation des assistants à l'intégration (AI) dans les établissements scolaires, la SPV et le comité provisoire sont très heureux de vous annoncer la naissance de l'AAVI, l'Association des assistants vaudois à l'intégration.

L'association fera officiellement partie de l'association faitière après son assemblée générale constitutive. Tous les membres du groupe SPV des assistants à l'intégration rejoindront ainsi cette nouvelle association. Pour fêter l'événement, la SPV a ouvert la soirée à tous les assistants, y compris ceux ou celles qui ne sont pas membres de la SPV. L'assemblée générale aura lieu le 12 novembre à 18h, à la salle du Cazard à Lausanne.

Après la partie officielle, durant laquelle un comité sera désigné, nous aurons le plaisir d'entendre une conférence d'Alix Noble préparée pour les assistants: «Le conte: la voie royale de l'imaginaire, ou comment le conte permet à l'imaginaire de se déployer en toute sécurité».

Une garderie pour les enfants dès 2 ans sera mise à disposition (places limitées et sur inscription seulement).

Une des premières actions de l'AAVI a été de créer une page Internet active sur le site spv-vd.ch (lien sur la page «associations»). Dans la perspective notamment de la mise en place des assistants dans le Concept 360°, l'association aura principalement pour but de défendre les droits et les intérêts des AI membres auprès des autorités scolaires et politiques. Elle pourra compter sur le soutien de la SPV dans ses démarches.

Pour fêter l'événement, la SPV a ouvert la soirée à tous les assistants, y compris ceux ou celles qui ne sont pas membres de la SPV.

Elle sera aussi amenée à soutenir le positionnement des AI dans les établissements et s'assurer que leur cahier des

charges soit présenté à tous les professionnels œuvrant dans les établissements, afin de préciser leur rôle dans les classes. Elle soutiendra la formation initiale et proposera des formations internes.

Pour soutenir les assistants dans leurs activités, l'AAVI encouragera les groupes de partage de pratique et relatera les éventuelles difficultés constatées dans les services concernés. Enfin, elle étudiera toutes les questions émanant de ses membres.

Mais pour l'heure, l'AAVI doit encore trouver ses marques et grandir un peu pour pouvoir assurer son autonomie. La SPV l'accompagnera dans ses premiers pas. Le comité provisoire souhaite bonne chance et de belles réussites professionnelles à cette toute jeune association.

Comité provisoire de l'AAVI

ENQUÊTE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

De février 2018 à février 2019, 2702 enseignants romands, dont 464 enseignants vaudois, ont participé à l'Enquête romande sur le temps de travail (ETT'19). La SPV tient à remercier les collègues qui ont pris le temps de répondre à cette enquête. Quelques retours.

La durée annuelle moyenne du travail des enseignants en Romandie – indépendamment du taux d'activité – est légèrement supérieure aux normes cantonales. Le temps de travail pour un équivalent plein temps correspond, à travers les ordres d'enseignement (du primaire au secondaire II), à 1892 heures alors que la durée de travail de référence est de 1853 heures (moyenne des cantons romands). Ainsi, en moyenne, les enseignants de Suisse romande effectuent 2 % d'heures supplémentaires. La moyenne des semaines sans exercice professionnel des enseignants à temps plein interrogés dans l'ETT'19 est de 5,8 semaines, ce qui correspond aux normes légales (vacances et jours fériés).

Temps de travail annuel pour un équivalent temps plein par ordre d'enseignement

Le temps de travail annuel pour un équivalent temps plein (TTA-EPT) est la référence par rapport à laquelle le temps de travail des enseignants ayant différents taux d'activité peut être mesuré. Il représente la somme des heures travaillées par les enseignants, divisée par le nombre d'équivalents plein temps que les enseignants effectuent globalement.

Comme le montre l'illustration ci-dessous, les valeurs TTA-EPT des différents ordres d'enseignement se situent à un degré similaire. Seul le niveau gymnase se distingue clairement avec un TTA-EPT de 1971 heures. Le TTA-EPT du niveau secondaire I est quant à lui légèrement plus bas qu'au primaire. Des évaluations supplémentaires par niveau ne sont pas possibles en raison du petit nombre de cas.

Temps de travail hebdomadaire selon le taux d'activité

Avec l'augmentation du taux d'activité, le nombre d'heures de travail hebdomadaires (semaine d'enseignement) augmente comme prévu. Quel que soit le taux d'activité, le nombre d'heures travaillées au cours d'une semaine scolaire est supérieur à celui du travail prescrit figuré par une semaine de 42 heures (ligne verte). Relativement, c'est-à-dire rapporté au temps de travail prescrit, le nombre d'heures supplémentaires est d'autant plus élevé que le taux d'activité est réduit.

Répartition du temps de travail hebdomadaire

Les enseignants ne répartissent pas leurs 42,7 heures de travail de manière égale dans la semaine. Les quatre jours de classe pleine, les enseignants travaillent en moyenne 8,4 heures; le mercredi (jour de la semaine avec un après-midi sans enseignement): 6,4 heures. Nombre d'enseignants utilisent également le week-end sans enseignement pour des activités professionnelles (environ 3 heures).

Satisfaction au travail et désir de changement du taux d'activité

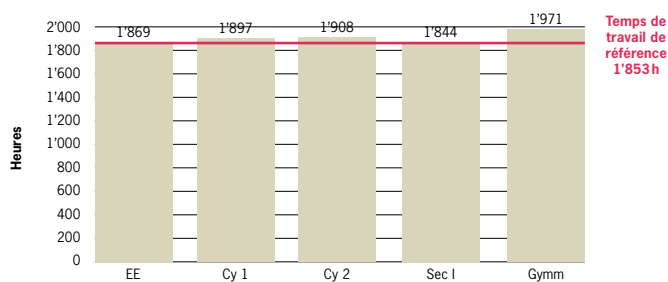
Les deux tiers des enseignants (66 %) se disent satisfaits ou très satisfaits. De l'autre côté, 5,5 % sont fondamentalement insatisfaits de leur situation professionnelle. Les enseignants à temps plein ont tendance à être plus heureux (69 % dont 16 % très satisfaits) que les enseignants à temps partiel (65 % dont 11 % très satisfaits). En ce qui concerne le taux d'activité, le degré de satisfaction est élevé. 80 % ne veulent pas changer leur taux d'activité. C'est le cas surtout pour les enseignants à plein temps.

Les enseignants de l'école obligatoire ont également été interrogés sur la manière dont ils évaluent les ressources nécessaires à la mise en œuvre du PER, des MER et de la politique intégrative:

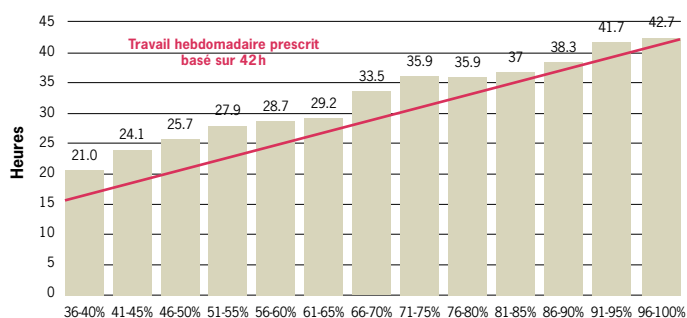
- 77 % des enseignants qui s'expriment estiment que les ressources nécessaires à la mise en œuvre des PER / MER sont (plutôt) suffisantes;
- 71 % considèrent en revanche comme insuffisantes les ressources pour l'école inclusive.

GD / SER

Temps de travail annuel pour un équivalent temps plein par ordre d'enseignement



Heures de travail dans les semaines d'enseignement normales selon le taux d'activité (EP-Sec I)



LE BIEN-ÊTRE DES ENSEIGNANTS : QUELS BESOINS ?

Lors de notre AG du 27 mars, le comité de l'AVEP2 a organisé un «World Café». Qu'est-ce donc ? Il s'agit d'une forme d'animation qui amène les participants à réfléchir en commun à leurs besoins et demandes.

Nous avons choisi comme thème *Le bien-être des enseignants*. Les membres présents se sont répartis autour de trois tables recouvertes de nappes blanches. Un membre du comité était «l'hôte» de chacune des tables et écrivait sur la nappe les propositions de ses «invités». Trois questions successives ont été posées ; à chaque question, les participants changeaient de table après une vingtaine de minutes, l'hôte leur donnant un retour de la question précédente.

Premier point saillant : l'enthousiasme et la participation constructive des personnes présentes. Les remarques et propositions fusaient, il fallait suivre pour la prise de notes ! À la fin du World Café, nous avons affiché les nappes au mur, les participants pouvant y jeter un premier coup d'œil. Leur retour immédiat a exprimé leur satisfaction d'avoir été entendus au sein de l'AVEP2.

La suite du travail a consisté d'abord à retranscrire tous ces commentaires en tâchant de les grouper par thèmes. Le comité a souhaité ensuite mettre ces réflexions en rapport avec notre prise de position présentée et discutée lors de l'AG.

Premier constat : les ECR et l'orientation, qui avaient focalisé notre attention ces dernières années, ont été mises de côté pour aborder des questions plus humaines et relationnelles, ceci grâce au thème proposé.

Deuxième constat : plusieurs sujets exposés dans la prise de position ont resurgi spontanément dans l'expression des besoins des participants, montrant bien l'importance récurrente de ces demandes : surcharge administrative,



manque de moyens pour s'occuper efficacement des élèves à besoins particuliers, inadaptation de certains moyens d'enseignement notamment.

Voici les questions et quelques réponses apportées.

1. De quoi avez-vous besoin pour être bien dans votre travail ?

- Besoin d'avoir le sentiment qu'on nous fait confiance.
- Besoin d'un directeur et de doyens disponibles et à l'écoute qui prennent en compte nos demandes et qui nous soutiennent face aux parents.
- Besoin que nos limites soient respectées.
- Besoin de respect et de bienveillance (de la part des parents, élèves, collègues, direction).
- Besoin de collaborer dans une équipe qui s'entend bien.
- Besoin que nos tâches administratives soient allégées et que les heures de PPLS soient augmentées.

2. Qu'attendez-vous des autorités ? (établissement ou DGE0)

- Qu'elles donnent moins de directives et nous laissent plus de liberté.
- Qu'elles revalorisent le statut des enseignants et des femmes.
- Qu'elles consultent systématiquement les enseignants pour des questions importantes. Qu'elles respectent les effectifs maximums d'élèves.

- Qu'il y ait une équité dans l'accès à la culture, dans l'équipement informatique et des piscines scolaires indépendamment de la richesse des communes.
- Que les autorités donnent les moyens financiers suffisants pour mettre en œuvre la LEO, en particulier pour l'inclusion des élèves à besoins particuliers et les élèves difficiles au niveau du comportement.
- Que le PER, trop ambitieux, soit réévalué par rapport au nombre de périodes disponibles.
- Que nous ayons des MER de qualité et adaptés.

3. Qu'est-ce que vous, enseignants, êtes prêts à faire pour améliorer votre bien-être au travail ?

- Nous investir dans des projets d'établissement.
- Collaborer avec nos collègues, discuter avec les plus jeunes pour leur transmettre notre expérience, les coacher.
- Soutenir un collègue qui ne va pas bien.
- Venir à la SPV.
- Faire du coenseignement.
- Accueillir un membre des autorités dans nos classes.
- Être transparents avec les parents.
- Être prêts à continuer à apprendre, à nous former, à nous remettre en question.
- Donner de notre temps à l'école, mais pas tout notre temps !

Outre les réponses aux questions, le trop plein a aussi été exprimé :

- Nous sommes usés et fatigués.
- Il y a plein de choses que nous ne sommes plus prêts à faire car nous ne sommes pas reconnus par la direction.
- Arrêtons de tout accepter, osons dire non et stop avant de dépasser nos limites.
- Pour donner, nous avons besoin d'être reconnus, entendus, valorisés et soutenus.
- Nous ne sommes ni des psy, ni des animateurs, ni les parents, ni des éducateurs, ni des enseignants spécialisés, ni des fumistes !

Impression générale : nos membres sont des personnes engagées, ayant un sens aigu des valeurs et des responsabilités. Ce sont des gens de terrain armés d'un bon sens pragmatique.

Mais ce sont surtout des enseignants qui aiment leur métier et veulent le meilleur pour tous leurs élèves !

AGENDA



MERCREDI 30 OCTOBRE

Journée pédagogique ESV

MERCREDI 6 NOVEMBRE

Séminaire SPV Entrée dans la profession

SAMEDI 9 NOVEMBRE

AG AVEPS

MARDI 12 NOVEMBRE

AG constitutive AAVI

MERCREDI 13 NOVEMBRE

Séminaire SPV Entrée dans la profession

MARDI 26 NOVEMBRE

AG ESV

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2019, c'est huit associations professionnelles :

AVEP1 association vaudoise des enseignant-e-s du cycle primaire 1

AVEP2 association vaudoise des enseignant-e-s du deuxième cycle primaire

AVES association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire I

ESV enseignant-e-s spécialisé-e-s Vaud

AVEPS association vaudoise d'éducation physique scolaire

AVEAC association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices

AVESAC association vaudoise des enseignant-e-s en structure d'accueil

Rythmique-Vaud

Plus d'informations sur :

spv-ud.ch/apropos/organes/associations

LA MINUTE SYNDICALE

ENTRÉE DANS LA PROFESSION

La question de l'insertion professionnelle des enseignants est un enjeu essentiel pour la SPV. L'absence de prise en compte de cet aspect sur le plan cantonal laisse les établissements proposer (ou non) des ressources spécifiques.

« **B**ienvenue dans la vraie vie ! » C'est parfois par ces mots que les plus expérimentés accueillent les nouveaux collègues à la rentrée. Le passage d'une formation professionnalisante au terrain est un défi parfois complexe pour les nouveaux enseignants. Le Conseil de l'Europe, en novembre 2009, affirmait: « [...], il convient de tout mettre en œuvre afin que tous les enseignants fraîchement diplômés bénéficient d'un accompagnement et de conseils suffisants et efficaces au cours des toutes premières années de leur carrière ».

La mise en œuvre de telles prestations d'accompagnement et de soutien reste encore trop rare. Dans le canton de Vaud, quelques établissements proposent de manière structurée un accompagnement spécifique. La SPV estime que des prestations indépendantes de la direction devraient être proposées et financées, puisque cette dernière a déjà la responsabilité de l'évaluation et de la validation de l'année probatoire.

Aux États-Unis, sur les 150 000 nouveaux enseignants formés chaque année, la moitié d'entre eux quittent la profession au cours de leurs cinq premières années d'enseignement. Si les chiffres ne sont pas connus dans le canton de Vaud, ce phénomène existe également, notamment pour des raisons d'épuisement professionnel précoce dans la carrière. Un accompagnement permettrait ainsi de diminuer ce phénomène et offrirait les conditions d'une entrée sereine dans une profession complexe et passionnante.

La SPV milite depuis des années pour améliorer les conditions d'entrée dans la profession. De son côté, elle propose différentes prestations spécifiques comme un séminaire d'une demi-journée

spécifiquement proposé aux nouveaux enseignants chaque automne.

La SPV va reconduire le séminaire « Entrée dans la profession » destiné aux collègues formés qui effectuent leur première année d'enseignement. Différents sujets pratiques seront abordés, notamment la question des droits et devoirs, la responsabilité de l'enseignant ou encore l'année probatoire.

Cette même rencontre se déroulera à deux reprises (14h-17h, Lausanne): le mercredi 6 novembre ou le mercredi 13 novembre 2019.

Ce séminaire (10-12 places / rencontre) est gratuit et ouvert à toutes les personnes concernées. La SPV vous invite à en parler à vos nouveaux collègues.

Yves Froidevaux

5^E SÉMINAIRE SPV SUR L'ENTRÉE DANS LA PROFESSION



Ce qu'en disent les anciens participants :

95% considèrent le choix des thématiques très adéquat.

80% donnent la note de 5/5.

100% conseillent ce séminaire.

« Ça fait du bien de sentir qu'on n'est pas seuls et qu'il y a du monde compétent à qui parler en cas de besoin. »

« Ce séminaire a répondu à beaucoup de mes questions. J'ai trouvé très intéressant d'y participer. »

MERCREDI 6 OU 13 NOVEMBRE 2019
(LAUSANNE, 14H-17H)

Inscription gratuite sur spv-ud.ch